Nations Unies

S/PV.7261



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7261e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 10 septembre 2014, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 10 septembre 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7261e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
>
> Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le Président a invité Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Honoré.
>
> Les membres du Conseil, Mme Honoré et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

14-60750 (F) 100914 100914



